



# COMMISSARIAT ET AUDIT

Expertise comptable - Conseil - Audit

## FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN

Association

Siège social : 12, rue Hubert Latham  
28000 CHARTRES

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

\*\*\*\*\*

## **FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN**

Association

Siège social : 12, rue Hubert Latham  
28000 CHARTRES

---

### **SOMMAIRE**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 3**
- **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023** **4 à 24**

## **FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN**

Association  
Siège social : 12, rue Hubert Latham  
28000 CHARTRES

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

\*\*\*\*\*

A l'Assemblée Générale de l'association FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le rapprochement des décisions d'attribution des subventions avec les produits comptabilisés sur l'exercice, sur leur rattachement à l'exercice et le traitement des fonds dédiés tel que mentionné en annexe des comptes annuels d'une part, et d'autre part sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Ferté Bernard, le 27 mai 2024

**SAS COMMISSARIAT ET AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

  
**Aïcha BENOUMESSAD**

**FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN**

Association  
Siège social : 12, rue Hubert Latham  
28000 CHARTRES

---

**COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2023

\*\*\*\*\*

## BILAN ACTIF

	Euros			
	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	36 553	27 952	8 601	7 320
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	36 000		36 000	36 000
Constructions	1 130 538	294 310	836 228	628 583
Installations techniques, matériel et outillage industriels	503 340	310 754	192 586	130 238
Autres immobilisations corporelles	467 283	340 348	126 935	126 116
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	94 648		94 648	270 121
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 955		35 955	29 304
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 304 318</b>	<b>973 364</b>	<b>1 330 954</b>	<b>1 227 681</b>
Comptes de liaison				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	125 733	16 037	109 696	140 269
Autres créances	161 313		161 313	297 887
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 863 350		2 863 350	2 470 076
Charges constatées d'avance (3)	23 647		23 647	22 707
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 174 043</b>	<b>16 037</b>	<b>3 158 006</b>	<b>2 930 939</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>5 478 361</b>	<b>989 401</b>	<b>4 488 960</b>	<b>4 158 620</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			35 955	29 304
(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

## BILAN PASSIF

	Euros		
	31/12/2023	31/12/2022	
	Net	Net	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise	214 334	214 334	
Fonds associatifs avec droit de reprise			
<i>Apports avec droits de reprise</i>			
<i>Dons et legs</i>			
<i>Subventions d'investissements</i>			
Réserves			
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	286 314	275 279	
<i>Réserve de compensation des déficits</i>	151 705	178 129	
<i>Réserve de compensation des charges d'amortissement</i>	24 483	14 483	
<i>Réserve de trésorerie</i>	110 982	110 982	
<i>Réserves diverses</i>	104 680	104 680	
<i>Autres réserves</i>	129 012	129 012	
Report à nouveau (1)	609	-40 551	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit) (2)</b>	287 536	35 771	
Subventions d'investissement	296 837	187 955	
Provisions réglementées			
Provision pour réserves de trésorerie			
Réserves des plus-values nettes d'actif			
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>1 606 491</b>	<b>1 210 073</b>
Comptes de liaison	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	0	0	
Provisions pour charges	183 921	207 943	
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>	<b>183 921</b>	<b>207 943</b>
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement	1 095 981	1 055 461	
Sur subventions d'investissement	110 426	197 543	
<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>	<b>1 206 407</b>	<b>1 253 004</b>
<b>DETTES (3)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	288 701	313 974	
Emprunts et dettes financières divers (5)	23 302	21 137	
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 723	349	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 631	227 805	
Dettes fiscales et sociales	527 526	545 749	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	26 306	63 113	
Produits constatés d'avance (3)	466 952	315 474	
<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>1 492 141</b>	<b>1 487 601</b>
Ecart de conversion passif	<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>4 488 960</b>	<b>4 158 620</b>
(1) dont compte 115 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.....	-184 336	-211 214	
(2) dont compte 1201 .....et compte 1291 .....: résultats sous contrôle de tiers financeurs	0	20 364	
(3) dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(4) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	0	0	
(5) correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.	23 302	21 137	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

## COMPTE DE RESULTAT

	Euros		Variation
	31/12/2023	31/12/2022	
	Total	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Prestations de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	6 243 190	6 691 871	-6,7%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	711 227	196 547	261,9%
Collectes			
Cotisations	470	635	-26,0%
Autres produits	273 090	166 793	63,7%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>7 880 900</b>	<b>7 509 494</b>	<b>4,9%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)	2 205 547	2 056 052	7,3%
Impôts, taxes et versements assimilés	398 782	357 793	11,5%
Salaires et traitements	3 081 195	2 869 790	7,4%
Charges sociales	979 296	901 870	8,6%
Autres charges de personnel	49 397	27 999	76,4%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	201 793	174 010	16,0%
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	690 597	1 085 594	-36,4%
Autres charges (65)	37 809	28 606	32,2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>7 644 416</b>	<b>7 501 713</b>	<b>1,9%</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>236 484</b>	<b>7 780</b>	<b>2939,5%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)	5 576	1 431	289,7%
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>5 576</b>	<b>1 431</b>	<b>289,7%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)	4 385	4 750	-7,7%
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>4 385</b>	<b>4 750</b>	<b>-7,7%</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIERS (V-VI)</b>	<b>1 191</b>	<b>-3 319</b>	<b>-135,9%</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>237 675</b>	<b>4 462</b>	<b>5227,0%</b>

## COMPTES DE RESULTAT

	Euros		
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
	Total	Total	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion (1)	33 289	23 717	40,4%
Sur opérations en capital	22 631	9 803	130,8%
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>55 919</b>	<b>33 521</b>	<b>66,8%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion (3)	5 951	2 201	170,3%
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	10	-100,0%
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>5 951</b>	<b>2 211</b>	<b>169,1%</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>49 968</b>	<b>31 309</b>	<b>59,6%</b>
Impôts sur placements financiers (IX)	108	0	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>7 942 395</b>	<b>7 544 446</b>	<b>5,3%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>7 654 860</b>	<b>7 508 675</b>	<b>1,9%</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>287 536</b>	<b>35 771</b>	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat	47 134	33 876	39,1%
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	<b>47 134</b>	<b>33 876</b>	<b>39,1%</b>
<b>Charges</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole	47 134	33 876	39,1%
<b>TOTAL</b>	<b>47 134</b>	<b>33 876</b>	<b>39,1%</b>



## FOYER d'ACCUEIL CHARTRAIN

L'association FOYER d'ACCUEIL CHARTRAIN est créée le 25/08/1987.

Le FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN dispose depuis le 15 décembre 2010, par arrêté préfectoral, de l'agrément pour les activités « ingénierie sociale, financière et technique » et « intermédiation locative et gestion locative sociale » sur le département d'Eure et Loir. Il a été renouvelé le 13 janvier 2021.

L'Association est également agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L 332-17-1 du code du travail, en date du 31 décembre 2021, pour une durée de 3 ans. Elle est par ailleurs reconnue d'intérêt général au sens de la législation fiscale.

L'association a débuté ses activités par l'ouverture d'un service d'urgence qui s'est pérennisé et transformé en hébergement de moyen terme.

Le développement de l'association s'est accéléré à partir de 1991, porté sur la conjonction de plusieurs éléments :

- La volonté de l'association de diversifier ses actions afin de répondre à des besoins identifiés
- Les sollicitations des partenaires
- La cessation d'un autre établissement CHRS (l'AREL)

pour parvenir aujourd'hui à sa configuration actuelle dans un fonctionnement plus stabilisé mais toujours très attentif aux types de réponses à apporter en regard de l'évolution des dispositifs et des publics demandeurs.

Depuis sa création et comme inscrit dans son projet associatif, l'association repose sur des valeurs communes et fondamentales que sont la solidarité et la fraternité, le respect de la personne et la promotion de l'homme.

L'association se donne comme objectif général la suppression de toutes formes d'exclusion sociale et professionnelle. Elle privilégie une action sociale de proximité notamment sur l'agglomération chartraine mais intervient également au titre de plusieurs missions qui lui sont confiées sur un territoire à échelle départementale.

Le Foyer d'Accueil Chartrain a donc pour objectifs : la compréhension et la prévention de l'exclusion, la recreation du lien social, l'intégration par l'habitat et par le travail, de viser l'autonomie.

Cette association est restée vigilante tout au long de ces décennies à conserver une capacité d'adaptation à l'évolution des besoins identifiés sur les territoires départemental et régional.

Ses services se sont diversifiés tout en veillant à ce qu'ils puissent s'adapter au mieux dans la réponse à apporter à toute personne ou ménage accueilli. Il n'y a donc pas de schémas types de parcours au sein du FAC, d'entrée et de sortie des dispositifs.

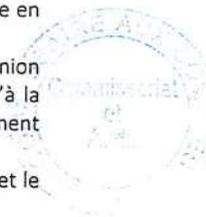
Le Foyer d'Accueil Chartrain intervient par des actions conjuguées et pluridisciplinaires de professionnels du secteur social et de bénévoles.

Attachée à la participation des usagers dans son fonctionnement et ses décisions, l'association veille à ce que la parole des personnes accueillies soit prise en compte et effective. En particulier, l'association stimule le fonctionnement des instances spécifiques en interne (conseil de la Vie Sociale – CVS) et en externe, en participant depuis début 2014 au CCRPA (Conseil consultatif Régional des Personnes Accueillies).

S'adaptant au contexte politico-économique dans lequel il évolue, le Foyer d'Accueil Chartrain a procédé à plusieurs réorganisations internes, favorisant les mutualisations internes et externes et développant de façon permanente son intégration dans un fonctionnement en réseau. Le partenariat est un élément indissociable du fonctionnement de l'association dans ce qu'il vise à pouvoir répondre de façon adaptée à chaque situation rencontrée. L'association recherche l'adhésion et la participation des partenaires sociaux dans la mise en place de ses actions.

L'association adhère à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et à l'Union Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) ainsi qu'à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance privés (FEHAP), et au Groupement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique d'Eure-et-Loir (GSIAE28).

Au 31/12/2023, l'effectif salarié de l'association est de 118 personnes (pour 106.27 Etp) et le nombre de bénévoles s'élève à 35.



### Règles et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2023 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1er janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. L'exercice d'une durée de 12 mois dégage un excédent global de 287 535.55 € se répartissant entre :

Déficit CHRS de	- 6 110.77 €
Déficit H.U. C.H.R.S. de	- 5 944.28 €
Excédent A.A.V.A de	+ 240.96 €
Excédent C.A.D.A. de	+ 76 247.64 €
Déficit L.H.S.S. de	- 11 978.56 €
Excédent hors établissements de	+ 235 080.56 €
Soit un Total	+ 287 535.55 €

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Il convient de préciser que l'application du principe de continuité d'exploitation est subordonnée aux décisions d'octroi ou de renouvellement des subventions pour l'exercice 2024 en cours, qui ne sont pas toutes prises à la date d'arrêt des comptes 2023.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.



La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent sur les points suivants :

- La dotation aux provisions pour risque sur créances usagers a été fixée à 26.42 % des créances résidentes au 31/12/23 correspondant à la moyenne des créances irrécouvrables constatées au cours des trois derniers exercices ; représentant une provision au 31 décembre 2023 de 10 079 €, hors CHRS. Pour le seul CHRS, 5 958 € ont été constitués en provision complémentaire.
- L'association a décidé d'évaluer les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière depuis 2017. Ces engagements sont évalués à leur valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et conventionnelles, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :
  - Conditions de départ : à l'initiative du salarié
  - Taux de charges sociales : 38 %
  - Date de départ : 62 ans pour les employés et 65 ans pour les cadres
  - Taux d'augmentation des salaires : 1.50 %
  - Taux d'actualisation : 3.20 %
  - Taux de turn over : moyennement fort

L'engagement s'élève à 77 936 € au 31/12/2023. Une reprise sur provision a été constituée en 2023 pour 9 836 €.

Conformément aux prescriptions de la convention de location conclue le 9 mars 2001 avec Chartres Habitat portant sur les bâtiments situés 12 rue Hubert Latham à CHARTRES, une provision pour gros entretiens a continué d'être dotée selon les modalités prévues à la convention précitée représentant un montant net inscrit au passif de l'association au 31 décembre 2023 de 96 272.59 €.

En outre, l'association établit un plan pluriannuel de gros entretiens sur la base duquel la provision contractuellement prescrite par la convention de location pourra être adaptée.

L'association a reçu l'autorisation de création de 5 places de Lits halte soins santé (LHSS) par l'ARS, pour une ouverture en 2019. L'ARS a versé une dotation de 100 000 € en 2018 à titre exceptionnelle et non pérenne en tant qu'aide au démarrage de la structure.

Cette allocation anticipée est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés aux investissements à venir.

La somme de 100 000 € a été imputée en 2018 au crédit du compte 142 « Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ».

Ce compte a été réformé par la nouvelle réglementation comptable ; à ce titre, le compte 1921 « Fonds dédiés à l'investissement » a été créé, il fait désormais l'objet d'une « reprise » par le compte 78921 « Utilisation de fonds dédiés à l'investissement », pour 6 666.67 € à partir de 2021.

L'association a d'autre part œuvré à la création d'un nouvel ACI Restauration collective – Cuisine Solidaire, en lien avec la création d'un accueil de jour - Restaurant Solidaire pour une restauration physiologique, sociale et professionnelle à destination des plus démunis.

A ce titre, ont été alloués les financements spécifiques suivants :

- 108 412.92 € dans le cadre du Fonds de développement de l'inclusion 2021
- 100 000 € dans le cadre du Plan de Relance pour la réhabilitation d'un accueil de jour
- 60 000 € dans le cadre du Plan de Relance, Programme 362, pour l'opération « Restaurons-nous »
- 20 000 € par la DDETSPP sur le Programme 177 pour l'achat de mobilier de l'opération « Restaurons-nous »
- 35 000 € par la Banque Alimentaire pour venir en soutien à l'opération « Restaurons-nous »
- 20 000 € par le Fonds Agir pour l'Emploi FAPE EDF

Sur ces sommes, des acomptes ont été perçus au 31/12/23, à hauteur de 243 412.92 € et ont été imputés au compte 192100 « Fonds dédiés à l'investissement ».

Il est à noter un montant de fonds dédiés d'exploitation à hauteur de 1 095 981 €, émanant principalement de subventions versées par l'Etat (DRJSCS, DDETSPP ou ARS) non consommées sur l'exercice du fait de versements tardifs et/ou d'actions reportées dans le temps.

La définition des actifs immobilisés et des amortissements a été modifiée en matière comptable par les règlements 2004-06 et 2002-10 du C. R. C.

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification en ce qui concerne les immobilisations non décomposables. Celles-ci consistent en le maintien des durées et modes d'amortissements antérieurs. Par ailleurs, les immobilisations corporelles ont continué d'être évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Suite à l'arrêté des comptes administratifs 2021 par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), de la Direction des Migrations et de l'Intégration et de l'ARS :

- L'excédent 2021 du CHRS pour 11 257.36 € a été réaffecté et corrigé à 26 257.36 € par la reprise de l'excédent 2019 d'un montant 15 000 €, ce qui a impliqué la réaffectation de 15 000 € en Excédent affecté à l'investissement CHRS (c10685221), comme cela avait été demandé lors de l'élaboration du compte administratif 2021.
- L'excédent 2021 du HU-CHRS pour + 1 103.86 € a été réaffecté en Report à nouveau débiteur HU-CHRS (c1159026), permettant la reprise partielle du déficit 2020.

- 
- L'excédent 2021 de l'AAVA pour + 824.13 € a été réaffecté en Report à nouveau débiteur AAVA (c1159024), permettant la reprise du déficit 2020.
  - Pour les LHSS, en tenant compte des retraitements de dépenses non-opposables, le solde du résultat administratif est porté à + 43 676 € et définitivement affecté de la façon suivante :
    - o 1 176 € en Réserve de Compensation des Déficits (c10685622) afin de renforcer la réserve, et consolider la situation du FRE.
    - o 10 000 € en Réserve de Compensation des Charges d'Amortissement (c1068572) afin de constituer une réserve, et consolider la situation du FRI.
    - o 17 500 € en RAN+ en réduction charges d'exploitation (c105022) en minoration de la DGFn+2, pour tenir compte du financement des places vacantes.
    - o 15 000 € en RAN+ en financement des mesures d'exploitation (c105032) en majoration de la DGFn+2.

#### VALORISATION DU BENEVOLAT

A compter de 2014, a été prise en compte l'activité de tous les bénévoles agissant au sein de l'association.

Grâce à ces renseignements, nous connaissons l'identité du bénévole, la nature de son activité et le nombre d'heures effectuées. La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

La valorisation (monétisation) des temps passés ainsi estimés a été effectuée sur la base du montant actualisé du SMIC en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur, ainsi :

- SMIC\*1.5 pour les activités dites « d'animation »
- SMIC\*2 pour les activités dites « du social »
- SMIC\*3 pour les activités dites « d'administration »

Le coût des charges patronales est inclus dans ce calcul

Durant l'exercice 2023, les bénévoles recensés ont œuvré 1 113 heures (dont 726 heures par les administrateurs), ce qui aurait représenté un coût de 47 134.26 € (dont 35 589.01 € pour les administrateurs).

Ces prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

*Au titre des événements exceptionnels durant cet exercice, considérant que :*

- Nous avons continué à œuvrer à l'accueil et l'accompagnement au logement des personnes déplacées provenant d'Ukraine, depuis le mois de mars 2022.

A ce titre des dépenses complémentaires à notre fonctionnement habituel ont dû être effectuées, pour la mise à disposition de logements sur l'année et le personnel nécessaire à l'accompagnement des personnes. Au 31 décembre, l'association disposait de 49 logements (54 sur l'année) provenant de la quasi-totalité des bailleurs de l'agglomération. Le montant

des charges locatives, dans un contexte de de crise énergétique, occasionnent beaucoup de difficultés (contractuelles et financières)

Ces dépenses sont prises en charge par les services de l'Etat.

- Un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été signé pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Afin de répondre aux enjeux forts d'accès à l'hébergement et au logement pour les publics en situation de difficultés sociales, les politiques nationales ont mis l'accent sur les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement, d'abord via le plan quinquennal pour le logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme, puis avec la mise en œuvre de la loi Elan du 23 novembre 2018.

Dans ce cadre, l'État et l'association Foyer d'Accueil Chartrain ont mené des négociations afin de conforter sur 5 ans le rôle de l'association dans la mise en œuvre de ces politiques, et de développer des actions et dispositifs en faveur de l'insertion des personnes en grande difficulté.

Le présent contrat concerne les établissements et services sociaux et médicaux sociaux, et les dispositifs subventionnés suivants :

- CHRS Foyer d'Accueil Chartrain, composé des unités suivantes :
  - \* Hébergement d'Insertion Latham en regroupé de 47 places
  - \* Hébergement d'Insertion Lèves en diffus de 24 places
  - \* Hébergement d'Urgence en regroupé sous statut CHRS de 23 places
    - Hébergement d'Urgence porté par l'association, financé par subvention du BOP177, de 64 places
    - Dispositif d'intermédiation locative porté par l'association, financé par le BOP177

L'autorité de tarification définit avec le gestionnaire le montant d'une base budgétaire pour chaque établissement et service relevant du périmètre du contrat. Il est tenu compte du montant des recettes en atténuation correspondant aux conditions normales de fonctionnement.

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

LIBELLE	SOLDE AU 01/01/22	AUGMENTATIONS ou AFFECTATIONS	RECLASSEMENT	DIMINUTIONS ou AFFECTATIONS	SOLDE AU 31/12/22
- Fonds associatifs sans droit de reprise	214 334				214 334
- Fonds associatifs avec droit de reprise	-				-
- Réserves	812 564	39 108	18 303	26 194	807 175
- Report à nouveau	40 551	22 857	18 303		609
- Ecart de réévaluation	-				-
- Subventions d'investissement	187 965	128 413		19 531	296 837
- Provisions réglementées	-				-
- Droit des propriétaires	-				-
- Résultat comptable de l'exercice	35 771	287 536		35 771	287 536
<b>Total</b>	<b>1 210 073</b>	<b>477 913</b>		<b>81 495</b>	<b>1 606 491</b>

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Euros	
		Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total I</b>			
<b>Total II</b>	31 576		6 552
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	36 000		
Constructions sur sol propre	197 916		7 564
Constructions sur sol d'autrui	460 933		260 603
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	213 014		8 947
Installations techniques, matériel et outillage industriels	423 538		128 491
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport	358 498		20 995
Matériel de bureau et informatique, mobilier	122 240		40 733
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	270 121		109 339
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	2 082 259		576 673
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	29 304		7 322
<b>Total IV</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	2 143 139		590 547

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
		1 575	36 553	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			36 000	
Constructions sur sol propre			205 480	
Constructions sur sol d'autrui			721 536	
Installations générales, agencements et aménag. constructions	18 440		203 522	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 489		503 540	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	44 909		334 584	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 475		132 498	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	284 811		94 648	
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	427 123		2 231 810	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	670		35 956	
<b>Total IV</b>	670		35 956	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	429 368		2 304 319	

## AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement recherche développ.	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	24 256	5 271	1 575	27 952
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre		12 242	13 284		25 525,53
Constructions sur sol d'autrui		94 325	41 639		135 964,09
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions		136 713	14 546	18 440	132 820,31
Installations techniques, matériel et outillage industriels		293 300	65 943	48 489	310 754,02
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport		273 080	35 533	44 909	263 704,71
Matériel de bureau et informatique, mobilier		81 541	25 576	30 475	76 643,07
Emballages récupérables et divers					
	Total III	891 202	196 522	142 312	945 412
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>915 458</b>	<b>201 793</b>	<b>143 886</b>	<b>973 364</b>

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT. DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	5 271				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre	14 113				
Constructions sur sol d'autrui	41 639				
Instal. génér., agenc. et aménag. construc.	13 717				
Instal. techn., matériel et outil. industriels	65 943				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport	35 533				
Matériel bureau et informatique, mobilier	25 576				
Emballages récupérables et divers					
	Total (III)	196 521			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>201 793</b>			

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/PPLUSIEURS EXERCICES		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE						
Euros						
Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties données						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Daily)						
Sûretés réelles consenties						
Autres engagements						
<b>TOTAL</b>						
Engagements reçus						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
<b>TOTAL</b>						
Engagements réciproques						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts	22 709					22 709
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						
<b>TOTAL</b>	<b>22 709</b>					<b>22 709</b>

L'emprunt souscrit en 2019 pour un montant de 399 600 € auprès du Crédit Mutuel sur 180 mois, fait l'objet d'une garantie de France Active à hauteur de 25%, soit 99 900 € sur 84 mois

TABLEAU de SUIVI des FONDS DEDIES

comptes	1921		1922/194		131		689		1921		1922/194	
	Montant Initial	Fonds à engager au Début d'exercice - investissement	Fonds à engager au Début d'exercice - capitalisation	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds à engager en fin d'exercice - investissement	Fonds à engager en fin d'exercice - capitalisation	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds à engager en fin d'exercice - investissement	Fonds à engager en fin d'exercice - capitalisation	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds à engager en fin d'exercice - investissement
DDETSPP - Accompagnement CPOM (2020)	6 375		6 375	6 374,50								0,00
DDETSPP - bons taxi (2020)	1 500		237	237,08								0,00
DDETSPP - bons taxi (2021)	1 000		1 000	699,62								300,38
DDETSPP - SIAO enveloppe complémentaire (2021)	225 554		30 000									30 000,00
DDETSPP - Domiciliation (2021)	41 078		41 078									41 078,00
Etat - Conseiller numérique 18 mois	32 000		5 333	5 333,34								0,00
ARS - Ma Santé, mon parcours (2021)	78 138		26 048	26 046,00								0,00
ARS - Ma Santé, mon parcours (2022)	78 138		78 138	32 092,00								26 046,00
DDETSPP - bons taxi (2022)	2 500		2 500									2 500,00
ETW - Marmade CHU (2022)	5 000		165	165,40								0,00
ETW - Marmade CHU (2023)	5 000		5 000	5 000,00								0,00
DDETSPP - Marmade (2022)	10 250		10 250									10 250,00
Etat - DGF 2022 - crédits non reconductibles	16 900	0	16 900	9 400,00								7 500,00
ARS - DGF 2022 - crédits non reconductibles	12 060		12 060									12 060,00
DDETSPP - FNAVDL 10 mesures non DALO sup	25 000		25 000	25 000,00								0,00
DDETSPP - SAS REFUGIES (2022)	46 581		12 600									12 000,00
DDETSPP - Triouplin (2022)	73 994		40 000									40 000,00
DDETSPP - Damsillat (2022)	10 000		10 000									10 000,00
DDETSPP - SIAO enveloppe complémentaire (2022)	225 554		30 000									30 000,00
DDETSPP - accueil de jour WL (2022)	15 000		15 000									15 000,00
DDETSPP - HOP904 - accueil de jour supp (2022)	5 000		5 000	5 000,00								0,00
DDETSPP - restaurant solidaire (2022)	25 000		25 000									25 000,00
DDETSPP - dispo UKR - IML 120 mesures (07 22 à 08)	264 000		156 394	81 176,60								75 217,60
DDETSPP - dispo UKR - IML - 10 mesures	22 000		22 000	22 000,00								0,00
DDETSPP - dispo UKR - surfoyers 32 logements	51 200		51 200									51 200,00
DDETSPP - dispo UKR - 10 mesures citoyens - avance	20 000		20 000									20 000,00
DDETSPP - dispo UKR - surfoyers 20 logements - avance	18 000		18 000									18 000,00
DDETSPP - dispo UKR - ingénierie - avance 2023	15 000		15 000	15 000,00								0,00
DDETSPP - dispo UKR - ingénierie - avance 2023	30 000		30 000									30 000,00
DDETSPP - dispo UKR - IML 60 mesures - avance 01 4	132 000		132 000	132 000,00								0,00
DDETSPP - dispo UKR - accompagnement	201 266		230 685	230 685,00								0,00
ARS - LISS (transfert de 142)	100 000	76 667		6 666,67					69 999,99			
DDETSPP - dispo UKR - investissement	322 000	57 263		16 837,01					40 426,07			
Etat - FDI - cuisine solidaire ( 2021)	46 713	46 713			46 712,86				0,00			
Etat - Conseiller numérique 18 mois	44 000						32 333,33					32 333,33
DDETSPP - CNR CHRS (2023)	27 000						27 000,00					27 000,00
ARS - Ma Santé, mon parcours (2023)	80 500						80 500,00					80 500,00
DDETSPP - prise exceptionnelle SIAO (2023)	13 149						13 149,00					13 149,00
ARS - prise en charge psychologique (2023)	60 000						60 000,00					60 000,00
ARS - CNR horaires actifs	270 718						3 950,00					3 950,00
BANKSY MODESTE - projet animation (2023)	1 500						1 500,00					1 500,00
BRETS - bons taxi (2023)	2 000						2 000,00					2 000,00
DDETSPP - Hébergement d'urgence - hôtels "Café" 12	27 450						26 793,28					26 793,28
DDETSPP - Marmade matériels	3 000						3 000,00					3 000,00
DDETSPP - HUIH 4 - 4 places supp	11 988						8 954,00					8 954,00
DDETSPP - SAS REFUGIES (2023)	52 841						12 000,00					12 000,00
DRDFE - Thémis CHRS	3 000						3 000,00					3 000,00
DDETSPP - dispo UKR - IML 90 mesures classiques	81 750						81 750,00					81 750,00
DDETSPP - dispo UKR - IML 70 mesures allégées	119 000						119 000,00					119 000,00
DDETSPP - dispo UKR - 20 mesures citoyens	20 000						20 000,00					20 000,00
DDETSPP - dispo UKR - surfoyers 32 logements	58 800						58 800,00					58 800,00
DDETSPP - dispo UKR - IML - avance 6 mois v 2024	26 600						26 600,00					26 600,00
DDETSPP - dispo UKR - IML allégés 70 mesures - avance	59 500						59 500,00					59 500,00
<b>TOTALUX</b>		<b>109 643</b>	<b>1 072 361</b>	<b>639 713</b>	<b>46 713</b>	<b>639 830</b>	<b>110 426</b>	<b>1 095 983</b>				

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Euros			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	87 772		9 836	77 936
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens	110 599	32 000	46 326	96 273
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	9 572	2 731	2 590	9 712
<b>Total II</b>	<b>207 943</b>	<b>34 731</b>	<b>58 752</b>	<b>183 921</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations corporelles				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	12 762	16 037	12 762	16 037
Autres provisions pour dépréciations				
<b>Fonds dédiés</b>				
Sur subventions d'exploitation	1 055 461	656 730	616 210	1 095 981
Sur subventions d'investissement	197 543		87 117	110 426
<b>Total III</b>	<b>1 265 766</b>	<b>672 767</b>	<b>716 088</b>	<b>1 222 444</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 473 708</b>	<b>707 497</b>	<b>774 840</b>	<b>1 406 365</b>
		707 497	687 724	
<i>- d'exploitation</i>				
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				
<b>Affectation à la réserve affectée à l'investissement</b>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-3 du CGI)</i>				

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

		Euros		
Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	35 955	35 955	
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux	16 037		16 037
	Autres créances clients	109 696	109 696	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	148 900	148 900	
	Charges constatées d'avance	23 647	23 647	
	<b>Total</b>	<b>334 235</b>	<b>318 198</b>	<b>16 037</b>
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	288 701	25 642	106 366	156 693
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	23 302	23 302		
	Fournisseurs et comptes rattachés	156 631	156 631		
	Personnel et comptes rattachés	216 717	216 717		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310 810	310 810		
	Impôts sur placements financiers				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	26 306	26 306		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	466 952	466 952		
	<b>Total</b>	<b>1 489 418</b>	<b>1 226 360</b>	<b>106 366</b>	<b>156 693</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		25 273			
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés					

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

		Euros	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Autres créances</b>			
438700	ORG. SOCIAUX PROD. A REC.		
468700	DIVERS PROD. A RECEVOIR		
	<b>Total</b>	148 900	257 003
<b>Disponibilités</b>			
518700	INT. COURUS A RECEVOIR		
	<b>Total</b>	3 151	856
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>152 051</b>	<b>257 859</b>

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

		Euros	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>			
518600	DECOUV. INTERETS COURUS		
	<b>Total</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
408100	FOURN. FACT. NON PARV.		
	<b>Total</b>	115 376	116 992
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
428200	DETTE PROV PR CONGES PAY.		
428600	PERS. CHARGES A PAYER		
438200	DETTE CHARGES SOC/C.P.		
438600	ORG. SOCIAUX CHARG. A PAY		
	<b>Total</b>	319 088	334 816
<b>Autres dettes</b>			
468600	CHARGES A PAYER - DIVERS		
	<b>Total</b>	20 710	60 714
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>455 174</b>	<b>512 522</b>

**DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

		Euros	
		31/12/2023	31/12/2022
487000	PROD. CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>466 952</b>	<b>315 474</b>

**DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

		Euros	
		31/12/2023	31/12/2022
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 647</b>	<b>22 707</b>

**DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

		Euros	
		Euros	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Sur opérations de gestion</b>			
671200	PENALITES - AMENDES	71	35
671800	AUTRES CH. EXCEPTION.	2 096	148
672000	CHARGES/EXO ANTERIEUR	3 784	2 018
675000	VALEUR DE CESSION ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		
678800	AUTRES CH. EXCEPTION.		
	<b>Total</b>	<b>5 951</b>	<b>2 201</b>
<b>Sur opérations en capital</b>			
675200	VNC/IMMO CORP. CEDEES		
	<b>Total</b>		
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>			
687100	DOT. AMORT. EXCEPTIONNELS		10
687460	DOT. PROV. REGLEMENTEES		
6876	DOT. PROV. DEPREC. EXCEPTIONNELLES		
	<b>Total</b>		<b>10</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 951</b>	<b>2 211</b>

**DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

		Euros	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Sur opérations de gestion</b>			
771800	PROD. EXCEPT./OPERA. GEST°	8504	2032
772100	PROD./EXO ANTERIEUR	24 785	21 686
	<b>Total</b>	<b>33 289</b>	<b>23 717</b>
<b>Sur opérations en capital</b>			
775000	PROD. DE CESSION ELEMENTS D'ACTIFS	3 100	950
777000	Q.P. DE SUBV. D'INVEST. VIREES AU RESULTAT	19 531	8 853
	<b>Total</b>	<b>22 631</b>	<b>9 803</b>
<b>Reprises sur provisions, transferts de charges</b>			
78725	REPRISE/AMORT. DEROGATOIRES	0	
78742	REPRISE/PROV. REGLEMENTEES		
787500	REPRISE/PROV. PR RC EXCEP.		
	<b>Total</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>55 919</b>	<b>33 521</b>

## DETAIL DES EFFECTIFS

Personnel	Nombre d'agents	Nombre d'ETP
Cadres	12	11,20
Agents de maîtrise	36	35,17
Employés	32	29,70
Salariés en insertion	38	30,20
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>106,27</b>